

# TRAVAUX PUBLICS

## Plan de Développement des Compétences

Entreprises de moins de 50 salariés  
Modalités de Participation Financière 2023

Applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 dans la limite des fonds disponibles

La formation doit démarrer en 2023 et les demandes de financement doivent parvenir à Constructyts au moins 15 jours avant le début de la formation  
La formation ne doit pas avoir déjà démarré avant la réception de la demande de financement par Constructyts

BUDGET ANNUEL ENTREPRISE	PLAFOND COÛT PEDAGOGIQUE HORAIRE	PARTICIPATION AUX FRAIS DE SALAIRES	FINANCEMENTS SPÉCIFIQUES (hors budget annuel)
<p><b>Coûts pédagogiques :</b></p> <p>Entreprises moins de 11 salariés : 3 500 € HT</p> <p>Entreprises de 11 à moins de 50 salariés : 5 000 € HT</p>	<p>Plafond : 32 € HT / heure / stagiaire</p>	<p>Pour les entreprises de moins de 11 salariés uniquement</p> <p>Dans la limite de 13 € HT / heure / stagiaire (sur conventionnelle)</p>	<p><b>Accompagnement VAE &amp; Bilan de compétences</b> Plafond de 2 000 € HT / VAE ou Bilan</p> <p>—</p> <p><b>Clé A</b> <b>Evaluations (hors parcours formation)</b> - préalable : Plafond 500 € HT - fin de formation : Plafond 250 € HT <b>Parcours de formation (suite évaluation)</b> - Coût pédagogique : Plafond 32 € HT / heure/ stagiaire</p> <p>—</p> <p><b>Ingénierie AFEST</b> Prestataire externe référencé par Constructyts : Plafond 900 € HT / jour dans la limite de 4 jours</p> <p>—</p> <p><b>Appui Conseil RH / Numérique * :</b> Prestataire référencé par Constructyts : Plafond 1 000 € HT / jour dans la limite de 2 jours de diagnostic / 6 jours d'accompagnement <b>Aide limitée à 50 % pour les entreprises de 50/299 salariés **</b></p>

\* Dispositif accessible aux entreprises de moins de 300 salariés  
\*\* Contactez nos équipes en région pour étudier d'éventuels financements complémentaires : cofinancements publics ou versements volontaires

# TRAVAUX PUBLICS

## Alternance

## Apprentissage

### Modalités de Participation Financière 2023 dans la limite des fonds disponibles

#### FINANCEMENT DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE (Versement au CFA)

Financement sur la base des  
niveaux de prise en charge par  
certification (cf. liste par certification  
et par branche en annexe)

Majoration dans la limite de 4 000 €  
pour un apprenti reconnu  
travailleur handicapé

#### FRAIS ANNEXES APPRENTISSAGE (Versement au CFA)

Frais d'hébergement : 6 € / nuitée

Frais de restauration : 3 € / repas

Frais de 1<sup>er</sup> équipement pédagogique  
Jusqu'au niveau 5 visé (norme européenne) : 500 €  
Montant plafond concernant la 1<sup>ère</sup> année du contrat

Frais liés à la mobilité des apprentis  
Forfait de 500 €

- + prise en charge plafonnée à 1 180 € pour :
- La protection sociale si prise en charge par CFA (dans le cas d'une mise en veille du contrat)
  - Les frais d'hébergement : 6 € par nuitée en mobilité
  - Les frais de restauration : 3 € par repas (déjeuner et dîner) en mobilité
  - Les frais de voyage : 1 aller / retour en classe économique

Sous réserve que la mobilité à l'étranger soit contenue dans le programme de formation et fasse l'objet d'une convention spécifique

Frais générés par la mobilité des apprentis vers la métropole  
Forfait de 1 680 €

Frais annexes générés par la mobilité des apprentis vers d'autres  
collectivités d'outre-mer  
Forfait de 1 680 €

#### FORMATION MAÎTRE D'APPRENTISSAGE

Plafond de 15 € HT / heure pour le  
coût pédagogique

Maximum : 3 jours (21 heures) par  
action de formation

*NB : Pas de financement de l'aide à  
l'exercice de la fonction de maître  
d'apprentissage*

# TRAVAUX PUBLICS Alternance

## Contrat de professionnalisation et Pro-A Modalités de Participation Financière 2023 dans la limite des fonds disponibles

### FINANCEMENT DU CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

#### Forfait horaire :

**13 € \*** HT pour les **métiers techniques du BTP**  
**16 € \*\*** HT pour la **maintenance et la conduite d'engins**  
**7 € \*\*\*** HT pour le **tertiaire**

*Forfaits applicables au contrat de professionnalisation expérimental*

\* **19 € HT** Publics prioritaires ou GEIQ  
\*\* **22 € HT** Publics prioritaires ou GEIQ  
\*\*\* **13 € HT** Publics prioritaires ou GEIQ

### FINANCEMENT DE LA PRO-A

#### Forfait coût pédagogique et frais annexes (transport et hébergement) :

**15 € HT /heure limité à 200 heures et 3 000 € pour :**  
- CléA / CléA numérique  
- Certifications professionnelles inscrites sur la liste de branche étendue

**80 € HT / heure limité à 24 heures pour :**  
Accompagnement VAE visant une certification ou CQP inscrit au RNCP et sur la liste de branche étendue

### FORMATION TUTEUR Contrat de professionnalisation et PRO-A

Plafond de **15 € HT / heure** pour le coût pédagogique

Maximum : **3 jours** (21 heures) par action de formation

### AIDE A L'EXERCICE DE LA FONCTION TUTORALE Contrat de professionnalisation et PRO-A

Financement sur la base de **230 € HT / mois pendant 6 mois** pour les **tuteurs** (par Contrat de professionnalisation ou PRO-A)

**Condition :** le tuteur doit être formé

**Majoration de 50 %** (345 € HT / mois) pour le **tuteur d'un contrat de professionnalisation** encadrant un jeune de moins de 26 ans **éloigné de l'emploi** (Accord de branche)

**Précision GEIQ :**  
Maximum 10 bénéficiaires de contrat de professionnalisation simultanés par tuteur